

Actualités

> Aviva. Une entreprise responsable

Aviva s'engage pour l'emploi des travailleurs handicapés avec la signature d'un accord triennal

Alors que s'ouvre la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Aviva France annonce la signature avec l'ensemble de ses partenaires sociaux d'un accord triennal en faveur des travailleurs handicapés. Aviva France participera, en outre, activement à cette semaine de sensibilisation en menant plusieurs actions à l'attention des travailleurs handicapés et de ses collaborateurs.

Un accord triennal

La direction d'Aviva et l'ensemble des organisations syndicales d'Aviva France ont signé un accord triennal (2009-2011) en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cet accord doit permettre à Aviva France d'atteindre son objectif de 3 % de salariés handicapés d'ici 3 ans. Il repose sur les engagements suivants :

- Favoriser l'insertion des travailleurs en situation de handicap
Aviva France a défini pour chaque année un objectif chiffré en matière de recrutement de collaborateurs handicapés et s'engage à ce que les postes à pourvoir soient proposés à toute personne ayant le même niveau de qualification, handicapée ou non, sans discrimination.
Aviva a mis en œuvre des actions pour le recrutement de collaborateurs handicapés en tissant des liens avec différents partenaires (CAP EMPLOI, AGEFIPH, ADAPT, MDPH). Aviva développera également les contacts avec les écoles et les universités pour favoriser l'embauche de salariés handicapés.
- Maintenir l'emploi des travailleurs handicapés
Aviva France poursuit sa politique d'adaptation des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les salariés en situation de handicap. Aviva France s'engage ainsi à réviser certaines organisations de travail pour améliorer le quotidien des personnes handicapées. Ainsi, par exemple, le télétravail sera envisagé pour faciliter l'articulation de la vie professionnelle avec la situation de handicap du collaborateur concerné. Autre exemple, Aviva a renouvelé pour 2010 son partenariat avec Tadeo, plateforme de communication entre entendants et sourds ou malentendants.
- Accompagner la reconnaissance du handicap
Afin de faciliter la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, Aviva France s'engage à mettre en place une série de mesures pour soutenir les travailleurs concernés : accompagnement dans leurs démarches administratives, aide à la constitution de dossiers, aménagement d'horaires spécifiques, autorisation d'absence rémunérée pour effectuer les démarches.
- Sensibiliser et informer
Une information générale sur la politique d'Aviva France en faveur de l'emploi des personnes handicapées sera diffusée à l'ensemble des salariés. Des réunions internes seront organisées sur ce thème et un programme de formation handicap déployé.

- Développer les ressources internes travaillant sur le handicap
Aviva France s'engage à consacrer des ressources internes sur le handicap. Une «équipe diversité» sera chargée de piloter et de suivre les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'accord triennal.

- Renforcer les liens avec le secteur protégé
Aviva France souhaite ouvrir son service achat au secteur protégé en effectuant un diagnostic achat sur le sujet, en formant ses acheteurs et en créant une base de données qualitatives d'entreprises reconnues ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Une participation active à la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

A l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées qui se déroule du 16 au 22 novembre 2009, Aviva France mène plusieurs actions à l'attention des travailleurs handicapés et de ses collaborateurs.

- Une présence au Forum Emploi Handicap
Aviva sera présent au Forum Emploi Handicap de l'ADAPT qui aura lieu le 18 novembre à Paris. Des recruteurs d'Aviva seront sur place pour présenter les postes à pourvoir et accompagner les candidats dans leur démarches.

- Des animations pour sensibiliser ses collaborateurs
En parallèle, Aviva organise deux journées de sensibilisation au siège du Groupe (à Bois-Colombes) à l'attention de ses salariés :

- Les collaborateurs basés au siège pourront assister à une pièce de théâtre qui abordera les problématiques d'embauche et d'intégration des travailleurs handicapés dans une entreprise ;
- Les employés d'Aviva seront également conviés à participer à plusieurs ateliers (jeux d'écriture contrariée, formations en langue des signes, quizz thématique avec dotation,...) permettant de les sensibiliser à une situation de handicap.

Les salariés du groupe Aviva en région bénéficieront également de ces animations : un résumé de la pièce de théâtre sera mis à disposition sur l'Intranet d'Aviva et le quizz sera dupliqué.

Le handicap au cœur de la politique de diversité d'Aviva

Depuis plusieurs années, le Groupe Aviva s'inscrit dans la promotion de la responsabilité sociale. Aviva France confirme l'engagement du Groupe en valorisant les différences et en s'engageant à lutter plus particulièrement contre les discriminations au travail en explorant quatre axes principaux : le handicap, l'origine ethnique, le genre et l'âge.

Dans cette optique, en octobre 2007, Aviva France a signé la Charte de la Diversité. Au printemps 2009, deux audits sur la perception interne de la diversité et du handicap ont été menés pour sensibiliser les collaborateurs d'Aviva France sur ces sujets et engager une démarche de progrès. Ce diagnostic, qui a servi de base aux discussions entre la Direction des Ressources Humaines et les partenaires sociaux, a permis d'aboutir à la signature de l'accord triennal.

Jean-Pierre Menanteau, président-directeur général d'Aviva France, a déclaré : « *La signature unanime d'un accord triennal en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés marque une nouvelle étape de progrès partagé au sein d'Aviva France sur un thème important pour toute entreprise, mais encore plus pour un assureur, qui doit montrer l'exemple.*

A nous tous ensemble d'en faire un vrai succès et une source de fierté pour tous nos collaborateurs en changeant encore notre regard et en mettant en œuvre avec détermination cet accord pour que le recrutement de salariés souffrant de handicaps devienne de plus en plus une évidence et que la réflexion sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés soit aussi une source d'amélioration des conditions de travail qui bénéficie à tous. »

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Thibault de Saint Simon - thibault_desaintsimon@aviva.fr